

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY
du concours de Rédacteur territorial

Session 2021

INTRODUCTION

Il s'agit du 8^{ème} concours de Rédacteur organisé par le Centre de Gestion de la Vendée.

La session de ce concours a été organisée pour les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Le nombre de postes ouverts a été fixé à :

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE	TOTAL
40	50	10	100

MISSIONS D'UN RÉDACTEUR TERRITORIAL

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

LES INSCRIPTIONS

Le nombre de candidats inscrits est inférieur à la dernière session (organisée en 2019).

1 380 candidats inscrits à la session 2021 contre 1 657 en 2019.

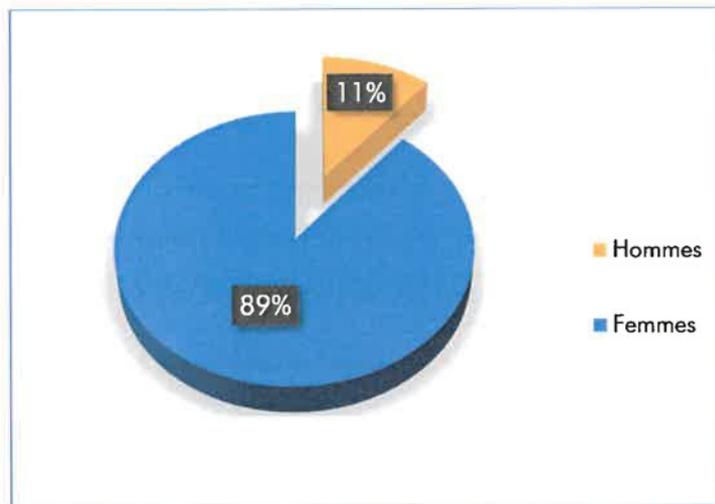
Le nombre de postes ouverts en 2021 est de 100, comme en 2019. La répartition est la suivante :

- 40 postes en externe (50 en 2019),
- 50 postes en interne (50 en 2019),
- 10 postes en 3^{ème} voie (0 en 2019).

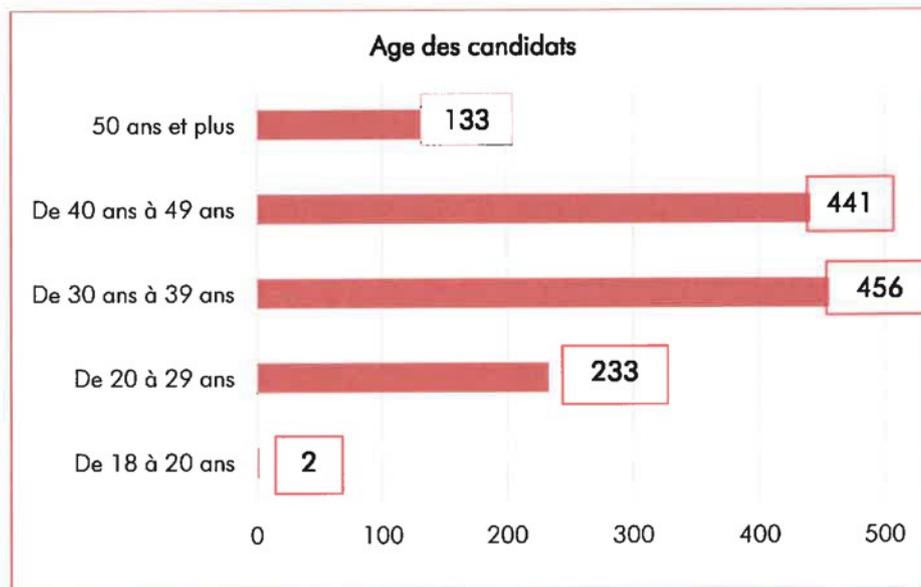
	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE	TOTAL
Postes ouverts	40	50	10	100
Admis à concourir	399	790	76	1 265
Nbre convoqués	399	790	76	1 265

PROFIL DES 1 265 CANDIDATS CONVOQUÉS A LA SESSION 2021

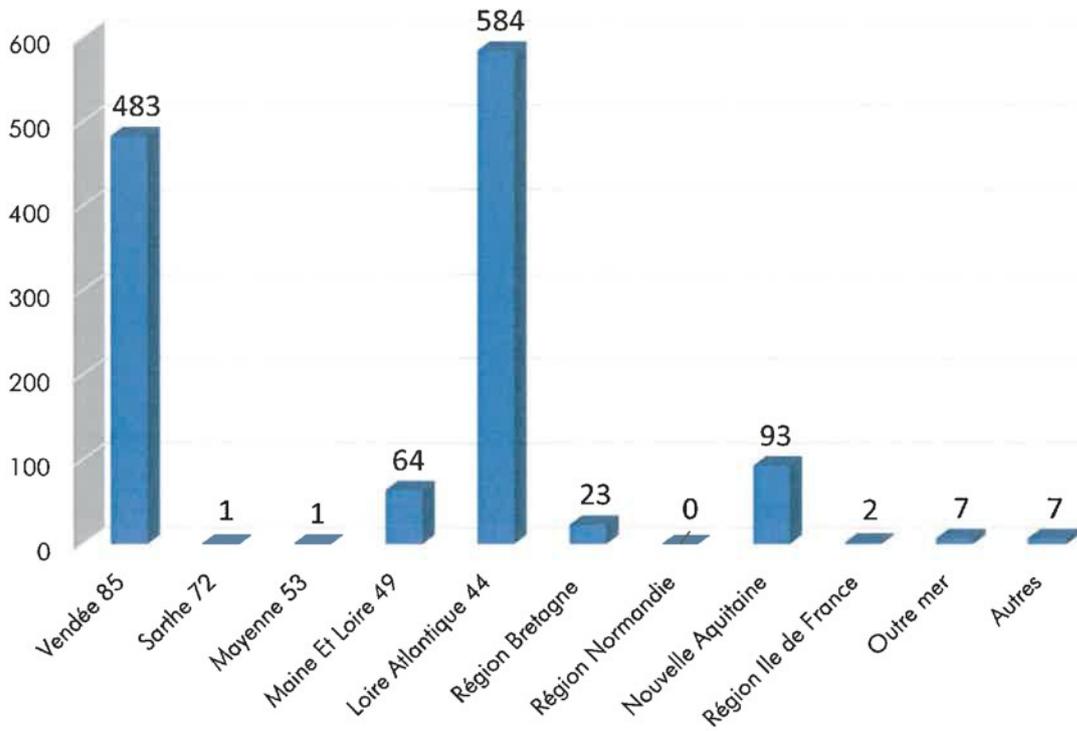
Répartition hommes / femmes



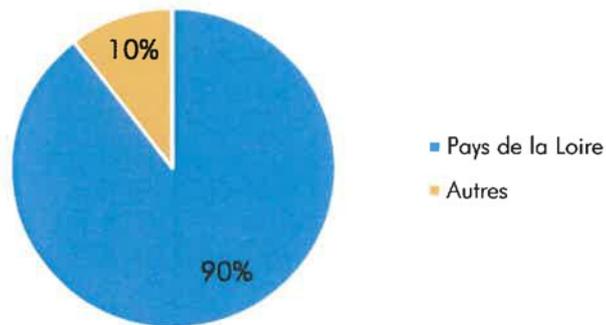
Répartition par tranche d'âge



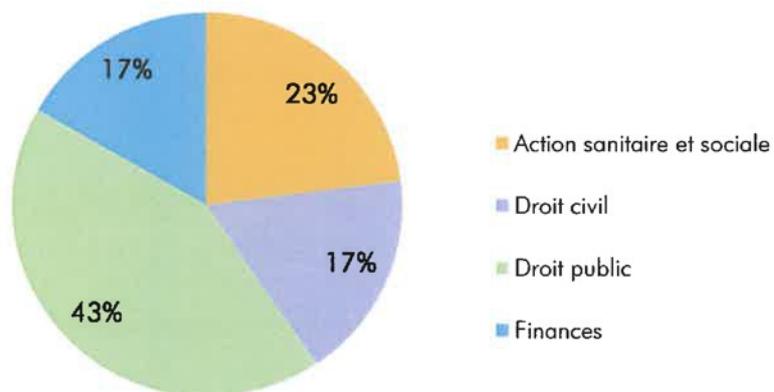
Répartition géographique



Répartition régionale



Répartition des candidats admis à concourir par épreuves



ADMISSIBILITÉ

I - Libellé des épreuves

Les épreuves ont consisté en :

⇒ CONCOURS EXTERNE - deux épreuves d'admissibilité :

- La **rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier** portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coefficient 1) ;
- Des **réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants** (durée : 3 heures ; coefficient 1) :
 - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
 - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

⇒ CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} VOIE - une épreuve d'admissibilité :

- L'épreuve consiste en la **rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier** portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (Durée : 3 H ; coefficient 1) :
 - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
 - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

II - Déroulement des épreuves

★ Lieu de déroulement :

Elles se sont déroulées le **14 octobre 2021** :

- Au Parc des Expositions des Oudairies à LA ROCHE SUR YON,
- et à la Maison des Communes, pour 7 candidats bénéficiant d'un tiers temps ou d'un aménagement particulier.

★ Sujets nationaux :

Le Centre de Gestion de la Vendée a opté pour des sujets nationaux.

★ Notation :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Les épreuves écrites sont anonymes. Chaque copie est corrigée par deux correcteurs.

III - Présence des candidats

★ Chiffres des épreuves écrites :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE	TOTAL
Présents aux épreuves écrites	232	590	57	879
Absents	167	200	19	386

Le taux d'absentéisme le plus élevé se situe en externe avec 41,8 % (absentéisme global : 30,5 %).

IV - Rupture d'anonymat

Une copie a présenté un signe distinctif et ce malgré les instructions consignées dans le règlement général des concours indexé au dossier d'inscription, portées sur les sujets et rappelées au micro le jour des épreuves écrites.

En vertu de l'article 10 du décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux, le jury a décidé d'annuler ces copies et ainsi de leur attribuer la note de 0/20.

V - Résultats de l'admissibilité

★ Moyennes des épreuves écrites :

EXTERNE		
Note générale	8,74	8,74
Questions Action sanitaire et sociale	7,56	6,06
Questions Droit civil	6,01	
Questions Droit public	5,51	
Questions Finances	5,00	

INTERNE		
Note Action sanitaire et sociale	7,74	8,24
Note Droit civil	7,49	
Note Droit public	8,82	
Note Finances	8,26	

3 ^{ème} VOIE		
Note Action sanitaire sociale	11,54	9,93
Note Droit civil	6,38	
Note Droit public	9,76	
Note Finances	9,86	

★ Seuils d'admissibilité :

Après délibération, le jury admet aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à :

- 9,00/20 pour le concours externe, soit 64 candidats admissibles,
- 11,75/20 pour le concours interne, soit 120 candidats admissibles,
- 11,00/20 pour la 3^{ème} voie, soit 24 candidats admissibles.

Soit **208 candidats admissibles au total.**

ADMISSION

I - Libellé des épreuves

Les épreuves ont consisté en :

⇒ CONCOURS EXTERNE - un **entretien** :

- Point de départ : un **exposé** du candidat **sur sa formation et son projet professionnel**
- But : permettre au jury d'apprécier sa **capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois
(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

⇒ CONCOURS INTERNE - un **entretien** :

- Point de départ : un **exposé** du candidat sur les **acquis de son expérience**
- But : permettre au jury d'apprécier ses **motivations** et son **aptitude** à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois
(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

⇒ CONCOURS 3^{ème} VOIE - un **entretien** :

- Point de départ : un **exposé** du candidat sur les **acquis de son expérience**
- But : permettre au jury d'apprécier ses **motivations** et son **aptitude** à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa **capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel** (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

II - Déroulement des épreuves

★ Lieu de déroulement :

Elles se sont déroulées les 8, 9 et 10 mars 2022 à la Maison des Communes, à LA ROCHE SUR YON.

★ Nombre de groupes d'examineurs et leur composition :

Les 208 candidats admissibles ont été reçus par 6 groupes d'examineurs. Chaque groupe était constitué de 3 personnes :

- 1 élu local,
- 1 fonctionnaire territorial,
- 1 personne qualifiée.

★ Grille de notation :

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Présentation et aptitude à communiquer	4 points
II- Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	12 points
III- Motivations	4 points

III - Présence des candidats

★ Chiffres des épreuves orales :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE	TOTAL
Admissibles	64	120	24	208
Présents aux épreuves orales	63	116	22	201
Absents	1	4	2	7

IV - Résultats d'admission

★ Moyenne des épreuves orales :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE
NOTE la plus haute	18,50	18,00	17,00
NOTE la plus basse	4,00	5,00	5,00
NOTE éliminatoire	2	0	0
Nbre notes < 10	30	36	8
Moyenne de l'oral par type de concours	10,28	11,70	11,11
Nbre de candidats présents	63	116	22

★ Moyennes générales du concours (écrit + oral) :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE
MOYENNE la plus haute	15,58	16,00	16,00
MOYENNE la plus basse	7,54	8,63	8,00
Nbre de moyennes < 10	25	11	4
Moyenne générale par type de concours	10,71	12,40	12,22

★ Transferts de postes et seuils d'admission :

Après délibération, le jury n'a pas attribué la totalité des postes initialement ouverts au concours **externe**. Le seuil d'admission a été arrêté à 10,63/20.

En conséquence et en application des dispositions du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment de son article 10, le jury décide de modifier la répartition des postes entre les concours externe et interne et de transférer 8 postes du concours externe vers le concours interne.

La nouvelle répartition des postes est donc la suivante :

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE	TOTAL
32	58	10	100

Après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission de la manière suivante :

- ⇨ Concours **externe** : moyenne \geq **10,63/20** soit 32 candidats admis,
- ⇨ Concours **interne** : moyenne \geq **12,38/20** soit 58 candidats admis,
- ⇨ Concours **3^{ème} voie** : moyenne \geq **12,13/20** soit 10 candidats admis.

Soit **100 candidats admis**.

BILAN 2021

Type	Postes ouverts	Inscrits	Admis à concourir	Absents	Présents	Admissibles	Seuils admissibilité	Admis	Seuils admission
Externe	40	448	399	167	232	64	9,00	32	10,63
Interne	50	852	790	200	590	120	11,75	58	12,38
3 ^{ème} Voie	10	80	76	19	57	24	11,00	10	12,13
TOTAL	100	1 380	1 265	386	879	208		100	

COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL SESSIONS 2017, 2019 et 2021 (CDG 85 ET 44)							
	Inscrits	Postes ouverts	Présents à l'écrit	Admissibles	Seuil d'admissibilité sur 20	Admis	Seuil d'admission sur 20
2017							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	1 968	160	1 173	276		159	
<i>Externe</i>	651	67	315	86	9,50	54	11,00
<i>Interne</i>	1 205	80	786	163	11,00	92	11,50
<i>3^{ème} concours</i>	112	13	72	27	10,00	13	11,50
2019							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	1 657	100	993	192		100	
<i>Externe</i>	610	50	286	84	9,50	46	11,42
<i>Interne</i>	1 047	50	707	108	12,00	54	12,38
2021							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	1 380	100	879	208		100	
<i>Externe</i>	448	40	232	64	9,00	32	10,63
<i>Interne</i>	852	50	590	120	11,75	58	12,38
<i>3^{ème} concours</i>	80	10	57	24	11,00	10	12,13



Le Président du jury
Eric HERVOUET